

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 10476 Numéro SIREN : 392 017 588 Nom ou dénomination : A B M

Ce dépôt a été enregistré le 26/04/2022 sous le numéro de dépôt 38842

certificat conforme a' l'original

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

DGFRP N° 2050-SD 2021

Désignation de l'entreprise : <u>ABM</u>		1 2			
Adresse de l'entreprise <u>40 BOULEVARD DE CHARONNE 75020 PARIS</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1 2 </u>			
Numéro SIRET * <u>3 9 2 0 1 7 5 8 8 0 0 0 1 4</u>		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, <u>3 1 1 2 2 0 2 0 </u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	21 086 17 529 3 557
		Fonds commercial (1)	AH	AI	579 806 579 806
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	19 415 19 415
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	306 017 215 254 90 764
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	41 481 41 481
TOTAL (II)		BJ	BK	967 804 252 197 715 607	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	1 454 629 1 454 629
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	13 390 13 390
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	11 669 11 669
		Autres créances (3)	BZ	CA	6 412 6 412
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	221 408 221 408	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	8 001 8 001	
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 715 507 1 715 507	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	2 683 311 252 197 2 431 114	
Renvois : (1) Dont droit au bail : <u>1 67 694</u>		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : <u>CP</u>			
(3) Part à plus d'un an : <u>CR</u>					
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2021

Désignation de l'entreprise		ABM	Néant ☐ *
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000 000...)	DA	1 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	100 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	1 067 240
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(349 675)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
		TOTAL (I)	DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	326 242
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	185 797
	Dettes fiscales et sociales	DY	76 321
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	25 191
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	613 550
	(V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 431 114
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	613 550
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : <u>ABM</u>				Néant ☐ *				
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 513 395	FB	1 827	FC	1 515 222	
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF	
			FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 513 395	FK	1 827	FL	1 515 222	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	10 666	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	70 723	
	Autres produits (1) (11)					FQ	73	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 596 684
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	1 178 238
	Variation de stock (marchandises)*						FT	94 212
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	9 703
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	320 736
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	11 547
	Salaires et traitements *						FY	237 862
	Charges sociales (10)						FZ	49 337
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations Sur actif circulant : dotations aux provisions * Pour risques et charges : dotations aux provisions	- dotations aux amortissements *			GA	41 529	
			- dotations aux provisions			GB		
						GC		
	Autres charges (12)						GD	
							GE	20 141
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 963 306
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(366 622)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	19 868	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	19 868	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 380	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	2 380	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	17 487	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(349 134)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ABM		Néant ☐ *				
				Exercice N				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	8 79			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	8 79			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(879)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	(338)			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 616 552			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 966 227			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(349 675)			
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	15 857		
			- Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1	70 723		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	16 042		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	19 968		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	7 988	obligatoires	A9	8 054
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7	7 988	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N			
AMENDES ET PENALITES				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
				8 79				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
					Charges antérieures			
					Produits antérieurs			

Désignation de l'entreprise <u>ABM</u>										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	600 892	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS	19 415	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	189 896	KW		KX	55 981	
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	50 164	LC		LD	10 742	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	259 474	LO		LP	66 723	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T	41 291	1U	190	1V			
TOTAL IV						LQ	41 291	LR	190	LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	901 657	0H	190	0J	66 723		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4					
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CO		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	600 892	IX	21 086	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	19 415	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers				IU		MM		MN	245 877	MO	245 877
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	766	MT	60 141	MU	60 141
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
TOTAL III				IY		NG	766	NH	325 432	NI	306 017		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7		OW		
	Autres participations				IO		OX		OY		OZ		
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	41 481	2G		
	TOTAL IV				I3		NJ		NK	41 481	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		OK	766	OL	967 804	OM	327 103		

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2021

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ABMNéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise ABMNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	14 716	PF	2 813	PG		PH	17 529
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	19 415	QA		QB		QC	19 415
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	144 023	QE	28 880	QF		QG	172 903
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	33 280	QM	9 836	QN	766	QO	42 350
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	196 718	QV	38 716	QW	766	QX	234 668
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	211 434	ØP	41 529	ØQ	766	ØR	252 197

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incor- porelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW		Total général non venant (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		ABM		Néant ☒ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF			
	UG	UH			
	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : <u>ABM</u>										Néant ☐ *			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT	41 481	UV		UW	41 481				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX	11 669		11 669						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * UO)			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	338		338						
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	4 833		4 833						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	1 240		1 240						
	Charges constatées d'avance			VS	8 001		8 001						
	TOTAUX			VT	67 562	VU	26 081	VV	41 481				
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD										
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE										
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF										
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH	326 242		326 242							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	185 797		185 797							
Personnel et comptes rattachés			8C	21 844		21 844							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	17 313		17 313							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	34 965		34 965							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 199		2 199							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI										
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	25 191		25 191							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	613 550	VZ	613 550							
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	240 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	27 884	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

Désignation de l'entreprise ABM		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice N clos le : 31/12/2020		
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)							WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)							WE	2 340
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option							WF	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WG	2 340
	Amendes et pénalités							WH	
	Reintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							WI	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							WJ	879
	Reintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							WK	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							WL	(338)
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme								
	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)								
	- imposées au taux de 0 %								
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *								
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	10 957			
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
							TOTAL I	WR	13 838
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WS	349 675
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme							WV	
	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WH	
	- imposées au taux de 0 %							WP	
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								XB	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								I6	
Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A	
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)								WZ	
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							XA	
	Majoration d'amortissement *							ZX	
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5			
	ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV	Société investissements immobiliers cotées (art. 208 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC			
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septies)	PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)	YC			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	crédance dérogatoire par le report en arrière de déficit	ZI			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies F)	YI	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies G)	YL			
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
							TOTAL II	XH	360 341
III. RÉSULTAT FISCAL									
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI			
				déficit (II moins I)		XJ	346 503		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	346 503		

A B M
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1.000.000,00 Euros
Siège social : 40 boulevard de charonne - 75020 PARIS
392 017 588 RCS PARIS

(ci-après « la Société »)

DÉCISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIÉS EN DATE DU 30/06/2021

L'an deux mille vingt-et-un,

Le 30 juin, au siège social,

Les associés de la Société (les "**Associés**") ont adopté les résolutions unanimes portant sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des conditions d'adoption des présentes résolutions ; (1ère résolution) ;
- approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 31/12/2020 ; quitus aux co-gérants ; (2ème résolution) ;
- approbation des charges non déductibles et réintégrations fiscales ; (3ème résolution) ;
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2020 ; (4ème résolution) ;
- conventions soumises au régime de l'article L.223.19 du Code de commerce ; (5ème résolution) ;
- pouvoirs en vue des formalités ; (6ème résolution) ;

Les Associés, tels que listés à la fin du présent procès verbal, détiennent l'intégralité du capital social de la Société et ont adopté les présentes résolutions, conformément aux dispositions des statuts de la Société.

Les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux Associés, ont été tenus à leur disposition au siège social de la Société.

PREMIÈRE RÉOLUTION

Approbation des conditions d'adoption des présentes résolutions

La collectivité des Associés,

- **renonce** sans réserve à tout droit, contestation, recours, quel qu'il soit, à l'encontre de la Société et de ses dirigeants concernant le délai de convocation et les modalités de communication aux associés des documents d'information relatifs aux présentes résolutions ;
- **donne** acte aux co-gérants de la Société qu'elle a eu toutes les informations nécessaires et dans un délai suffisant pour délibérer en toute connaissance de cause sur l'ordre du jour des présentes résolutions, et notamment, si nécessaire, que le contenu de tous rapports, s'ils existent, des co-gérants ont été portés à leur connaissance avant les présentes résolutions;

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 ; quitus aux co-gérants

La collectivité des Associés,

- **approuve** les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de -349.675,00 euros,
- **approuve** également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports,
- **donne**, en conséquence, aux co-gérants quitus entier, définitif et sans réserve de l'exécution de leur mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

Approbation des charges non déductibles et réintégrations fiscales

La collectivité des Associés,

- **prend** acte qu'aucune dépense et charge visée à l'article 39-4 du Code général des impôts non déductible des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés n'a été comptabilisée au cours de l'exercice.
- **prend** acte qu'au cours de l'exercice clos le 31/12/2020, la Société n'a procédé à aucune réintégration fiscale de frais généraux visée à l'article 39.5 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2020

La collectivité des Associés, après avoir pris connaissance des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice, et constaté que les comptes font apparaître :

- **Un résultat de l'exercice** : une perte d'un montant de -349.675,00 euros
- **Un report à nouveau antérieur** : un montant de 0,00 euros
- **décide** d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :
 - au poste autres réserves, un montant de -349.675,00 euros,
- **constate** que les capitaux propres de la société s'élèvent à la somme de 1.817.564,00 euros, au titre de l'exercice écoulé.
- **constate** que la Société n'a procédé à aucune **distribution** de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Conventions soumises au régime de l'article L.223.19 du Code de commerce

La collectivité des Associés,

prend acte qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention soumise au régime de l'article L.223.19 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

La collectivité des Associés,

confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra d'accomplir.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Liste des associés

Monsieur Michel ABERGEL

Madame Alexandra ABERGEL


